Nations Unies A/76/6 (Income sect. 2)

Assemblée générale

Distr. générale
18 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 140 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

Table des matières

Page

A. Recettes provenant de la location de locaux 2
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes 3
C. Intérêts bancaires 3
D. Vente de matériel usagé 3
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs 3
F. Contributions d'États non membres 4
G. Services de télévision et services analogues 4
H. Recettes accessoires 4

* A/76/50.

21-06540 (F) 260521 110621

Merci de recycler

Tableau IS2.1
Récapitulatif par source de revenu
(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	*2021 (prévisions approuvées)*	*2022 (prévisions)*	*Augmentation (diminution)*
A. Recettes provenant de la location de locaux	11 154,7	10 343,3	(811,4)
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes	334,0	341,9	7,9
C. Intérêts bancaires	–	–	–
D. Vente de matériel usagé	103,3	113,5	10,2
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	948,3	1 634,4	686,1
F. Contributions d'États non membres	126,2	130,1	3,9
G. Services de télévision et services analogues	60,0	60,0	–
H. Recettes accessoires	6 538,6	6 708,4	169,8
Total	**19 265,1**	**19 331,6**	**66,5**

A. Recettes provenant de la location de locaux

IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique (10 343 300 dollars), dont le détail est donné dans le tableau IS2.2, proviennent de la location de locaux de l'ONU à New York, Genève, Nairobi, Addis-Abeba, Bangkok et Santiago à plusieurs institutions spécialisées et à divers organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. En vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement autrichien, l'ONU ne fait pas payer de loyer pour l'espace mis à la disposition d'autres occupants dans les locaux qu'elle occupe à Vienne et, si tel était le cas, les recettes locatives devraient être reversées à ce gouvernement.

IS2.2 La diminution nette de 811 400 dollars prévue au titre des recettes locatives tient essentiellement à une diminution de ces recettes à Nairobi (960 000 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation à Addis-Abeba (184 000 dollars). La diminution prévue à Nairobi est due à des dépenses supplémentaires attendues au titre de l'entretien et de la rénovation des espaces loués du bâtiment. L'Office des Nations Unies à Nairobi utilisera une partie de ses revenus locatifs pour financer certaines dépenses urgentes d'entretien et de rénovation des espaces loués. L'augmentation attendue à Addis-Abeba est imputable à la hausse des loyers qui fera suite à l'installation des entités concernées dans de nouveaux espaces loués à l'issue de la rénovation de l'Africa Hall en 2021.

Tableau IS2.2
Recettes provenant de la location de locaux
(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	*2021 (prévisions approuvées)*	*2022 (prévisions)*	*Augmentation (diminution)*
Siège (New York)	1 619,8	1 619,8	–
Office des Nations Unies à Genève	1 108,4	1 091,0	(17,4)
Office des Nations Unies à Nairobi	5 350,0	4 390,0	(960,0)
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	2 389,6	2 573,6	184,0

Source	*2021 (prévisions approuvées)*	*2022 (prévisions)*	*Augmentation (diminution)*
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	654,9	645,0	(9,9)
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	32,0	23,9	(8,1)
Total	**11 154,7**	**10 343,3**	**(811,4)**

B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes

IS2.3 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. Le montant total de ces recettes, soit 341 900 dollars, fait apparaître une augmentation nette de 7 900 dollars, qui s'explique principalement par une augmentation des remboursements dus à l'Office des Nations Unies à Vienne au titre des services demandés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Tableau IS2.3
Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes
(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	*2021 (prévisions approuvées)*	*2022 (prévisions)*	*Augmentation (diminution)*
Office des Nations Unies à Vienne	203,3	217,0	13,7
Commission économique pour l'Afrique	130,7	124,9	(5,8)
Total	**334,0**	**341,9**	**7,9**

C. Intérêts bancaires

IS2.4 Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, l'ONU ne devrait percevoir aucun intérêt créditeur sur les soldes de ses comptes bancaires en 2022.

D. Vente de matériel usagé

IS2.5 Les recettes prévues à cette rubrique, d'un montant estimatif de 113 500 dollars, sont en hausse de 10 200 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour 2021 (103 300 dollars) et proviendront de la vente de véhicules et de matériel usagés détenus au Siège (six véhicules : 27 700 dollars), à la Commission économique pour l'Afrique (matériel : 23 000 dollars) et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (trois véhicules, mobilier et matériel informatique : 62 800 dollars). Les recettes inscrites à cette rubrique varient d'année en année en fonction du matériel qu'il est prévu de vendre au moment de l'établissement du projet de budget-programme.

E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

IS2.6 Les recettes prévues pour 2022 au titre du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs s'élèvent à 1 634 400 dollars, soit une augmentation de 686 100 dollars par rapport à l'exercice précédent, et ont été calculées sur la base des recettes obtenues en 2020, ajustées compte tenu des

opérations ponctuelles. Le montant des remboursements est tributaire de facteurs externes et est donc difficile à prévoir avec exactitude.

F Contributions d'États non membres

IS2.7 En application de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 3.9 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les États non membres de l'Organisation qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, aux dépenses liées à ces activités. Dans sa résolution 44/197 B, l'Assemblée a fait sienne la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres qui est exposée aux paragraphes 50 à 52 du rapport du Comité des contributions (A/44/11, A/44/11/Add.1 et A/44/11/Add.1/Corr.1). Conformément à cette méthode, les contributions sont mises en recouvrement sur la base d'un montant annuel forfaitaire au début de chaque année civile. Ce montant est déterminé pour chaque État non membre en appliquant à l'assiette des contributions un pourcentage variable de la quote-part qui serait applicable à cet État. L'assiette des contributions correspond au montant total net du budget ordinaire de l'ONU pour l'année considérée. Par sa résolution 58/1 B, l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité de fixer le pourcentage forfaitaire annuel du Saint-Siège à 50 % du montant théorique de la quote-part et de suspendre les prochains examens périodiques de ce pourcentage. Dans sa décision 68/548, elle a décidé que l'État de Palestine serait appelé à contribuer au financement des dépenses de l'Organisation en versant à cette dernière un montant calculé selon la même méthode. En 2022, le montant total des contributions d'États non membres, calculé sur la base des contributions acquittées en 2021, devrait s'élever à 130 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 900 dollars par rapport aux prévisions pour 2021.

G. Services de télévision et services analogues

IS2.8 Les recettes provenant de services de télévision et de services analogues, comme les droits perçus pour l'utilisation d'images de la photothèque de l'ONU dans des monographies publiées à des fins commerciales, la rémunération des services fournis et les redevances perçues au titre de la recherche, de la projection et de la reproduction de vidéos et de films de la collection de l'ONU, devraient s'élever à 60 000 dollars en 2022, soit un montant égal aux prévisions pour 2021.

H. Recettes accessoires

IS2.9 Les recettes inscrites à cette rubrique sont celles qui ne peuvent être classées dans aucune des rubriques précédentes, comme les contributions versées par les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies au titre de leur participation aux dépenses liées à l'administration de la justice, qui sont calculées au prorata. Dans la plupart des cas, elles sont par nature difficiles à prévoir avec exactitude. Le montant estimatif de ces recettes est indiqué dans le tableau IS2.4. S'établissant à 6 708 400 dollars, il a été calculé conformément au principe de prudence, essentiellement sur la base des prévisions pour 2021. Il fait apparaître une augmentation de 169 800 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour 2021 (6 538 600 dollars), qui s'explique principalement par : a) une augmentation de la part des dépenses liées à l'administration de la justice revenant aux organismes, fonds et programmes (5 845 300 dollars), compensée en partie par une réduction de la part nette de ces dépenses à imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (546 100 dollars), le calcul étant effectué sur la base des statistiques relatives aux effectifs ; b) les gains de change qu'il est prévu d'obtenir dans le cadre du deuxième versement anticipé (317 000 dollars) qui sera effectué par la Fondation pour la Cité de la musique de Genève au titre du bail de 90 ans assorti de droits à bâtir d'un montant total de 25,6 millions de francs suisses qui a été conclu pour la Villa et le Parc des Feuillantines, comme indiqué au paragraphe 112 du sixième

rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/74/452).

Tableau IS2.4
Recettes accessoires
(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	*2021 (prévisions approuvées)*	*2022 (prévisions)*	*Augmentation (diminution)*
Siège (New York) (contributions destinées à financer les dépenses liées à l'administration de la justice)			
Part revenant aux organismes, fonds et programmes	5 260,1	5 845,3	585,2
Part revenant aux opérations de maintien de la paix, à imputer au compte d'appui	985,0	546,1	(438,9)
Office des Nations Unies à Genève	292,0	317,0	25,0
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1,5	–	(1,5)
Total	**6 538,6**	**6 708,4**	**169,8**